**[84:A:4]**

 **Affidavit à l'appui**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AFFIDAVIT DE [*nom*]

 Je soussigné, [*nom*], de la/du [*ville, village, etc.*] de ..., du/de la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., fermier, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Le [*date*] ou vers cette date, aux environs de [*heure*], je conduisais sur la route provinciale no ... en direction nord. Je suivais un camion .... Mes deux cousins [*nom*] et [*nom*] m'accompagnaient. À environ ... milles au sud de ..., le camion ... que je suivais sur la route provinciale est entré en collision avec un camion ... 19...

2. Nous nous sommes trouvés sur les lieux de l'accident immédiatement après qu'il se soit produit et nous avons été les premiers à y arriver.

3. Parvenant au camion ... 19..., nous y avons trouvé le défendeur [*nom*] dans la position suivante : ses pieds étaient pris sous la pédale de frein et la pédale d'embrayage, directement sous le volant, son dos reposait sur le coin gauche de la banquette du camion derrière le volant et sa tête pendait hors de la portière ouverte et touchait presque la chaussée.

4. Lorsque nous avons vu le défendeur [*nom*] dans la position décrite au paragraphe 3, nous l'avons cru mort. Mais, comme nous allions tenter de le dégager du camion, il est soudainement revenu à lui, il a dégagé son pied des pédales de frein et d'embrayage et il s'est éloigné en boitant.

5. Au même moment et dans le même véhicule, il y avait un passager en position assise, à la droite du défendeur [*nom*]. Je crois qu'il s'appellait [*nom*]. Nous l'avons cru mort. Nous avons aidé à dégager [*nom*] par la portière droite du camion et nous l'avons étendu sur la route.

6. Les policiers n'ont pas pris nos noms au moment de l'accident et aucune des parties à la présente action ne nous avait demandé de témoigner jusqu'au jour où on a communiqué avec nous pour le compte de la défenderesse [*nom*].

7. Je fais la présente déclaration de mon plein gré et sans y être incité par quelque considération ou motif indû.

8. Le défendeur [*nom*] savait pertinemment que nous avions assisté à l'accident. Il nous a parlé après s'être dégagé du camion. Il m'a reconnu et il connaissait mon nom. Par la suite, à la taverne de [*lieu*], il m'a reparlé de l'accident et de ma présence sur les lieux où il s'était produit.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.